



**CONSEIL COMMUNAL
VULLY-LES-LACS**

**Séance du Conseil communal du 9 novembre 2021
à 19h.30, salle polyvalente à Salavaux.**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
4. Communication du bureau
5. Préavis municipal No 2021/11 : Prêt financier au projet de cabinet médical du Dr. Stauffacher.
6. Préavis municipal No 2021/12 : Adoption des statuts de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne
7. Préavis municipal No 2021/13 : Demande de crédit pour la construction de l'extension EPK
8. Communications municipales
9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
10. Interpellations – motions – postulats
11. Divers et propositions individuelles.

19h.30 **Le Président, M. Christian Kolly**, salue l'Assemblée et ouvre ce conseil qui a été convoqué selon les règles statutaires. Il salue tout particulièrement la Municipalité, la presse M. Causse, présent pour le journal de La Broye ainsi que son collègue M. Galliker du journal 24 Heures. Il rappelle que cette séance est enregistrée. Il insiste sur le fait de bien mentionner le nom et prénom lors de la prise de parole, de parler assez fort et pas trop prêt du micro. Mme Elisabeth Christinat, secrétaire du Conseil, étant malade, le Président remercie Karin Hügli, conseillère, qui la remplace, et il la remercie déjà par avance.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel, 45 membres sont présents, 5 membres se sont excusés, soit MM. Simon Jaunin, Jean-Michel Loup, Philippe Loup, Antoine Savary et Joffrey Tombez. La majorité est donc de 23 voix. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce un changement à l'ordre du jour avec la suppression du point 5, soit préavis municipal no. 2021/11, prêt financier au projet de cabinet médical du Dr. Stauffacher. La parole est donnée à **M. François Haenni**, municipal, qui nous informe que M. Stauffacher l'a informé, le soir du 8.11.2021, du retrait de la demande de prêt suite à une évolution du plan de financement.

La demande de prêt n'a plus lieu d'être, par contre le cabinet sera tout de même repris au 01.01.2022.

L'ordre jour modifié est affiché et mis au vote, par un levé de mains. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021

La commission des finances a soulevé 2 remarques : la 1^{ère} en page 11 concerne les vacances du Syndic. Le préavis ne pouvant pas être modifié, il a été décidé d'ajouter la phrase suivante dans le procès-verbal « ayant relevé une erreur dans ledit préavis, le syndic ne touche aucune vacation ». Cette annotation dans le PV permet de gommer cette erreur. Cette modification a une conséquence en page 12, la ligne mentionnant que le Syndic touche des vacances a été tracée.

La 2^{ème} modification à prendre en compte : pour le Président et la secrétaire du Conseil la séance de bureau est à frs 45.- de l'heure et non à frs 45.- la séance.

Aucune autre modification n'est demandée, **le Président** propose d'accepter ce procès-verbal par un levé de mains. Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité. La secrétaire est remerciée pour la rédaction.

4. Communications du bureau

Le Président nous informe qu'une seule personne pourrait être désignée à la tâche d'huissier et d'échanson. Il rappelle que l'huissier dépend du Conseil et l'échanson de la Municipalité.

Il s'agit d'établir deux cahiers des charges bien distincts à la personne, ou aux deux personnes qui seront nommées. Comme déjà annoncé, le cahier des charges sera revu.

A ce jour, aucune proposition n'est parvenue. Y a-t-il des personnes intéressées dans la salle qui aurait oublié de donner son intérêt ? Ce n'est pas le cas. L'étape suivante est de publier le poste sur la feuille jaune de la commune.

Le Président nous informe de la nomination d'une commission ad hoc pour l'approbation des nouveaux statuts de l'association des communes du SDIS de la Broye Vully (Service de défense contre l'incendie et de secours). Madame Kohler Laetitia a demandé une commission de 3 personnes. Mme Joëlle Roch, MM. Arnaud Guignard et Ulrich Weyermann fonctionneront pour cette commission ad hoc. Joëlle Roch et Arnaud Guignard avaient déjà fonctionné autour de cette thématique lors de la législation précédente. Ulrich Weyermann va pouvoir mettre un regard nouveau pour cette commission qui présentera un rapport lors du Conseil du 14.12.2021.

Le Président estime qu'il est important de rappeler certains éléments concernant le secret de fonction. Il donne lecture du règlement à ce sujet : Les conseillères et les conseillers communaux sont tenus au secret de fonction mais disposent d'un droit à l'information. Ils peuvent se voir refuser les informations suivantes : les documents internes sur lesquels la Municipalité s'est directement fondée pour prendre une décision, les informations qui relèvent de la sécurité de la commune et les informations qui doivent rester confidentielles pour des motifs prépondérants tenant à la protection de la personnalité ou d'un secret protégé par la loi. Le Président souhaitait simplement rappeler cela, il prend exemple sur certains préavis qui mentionnent des montants et parfois des

noms d'entreprise, il est important de ne pas donner divulguer ses informations sur la voie publique et pour faciliter cet aspect, le Président encourage la Municipalité et les commissions de rendre des documents anonymisés dans le respect de la protection des données afin de ne pas être dans l'inconfort. Merci de prendre en compte ceci.

5. Préavis municipal No 2021 /11 : Prêt financier au projet de cabinet médical du Dr.Stauffacher

Ce préavis a été supprimé de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal No 2021/12 : Adoption des statuts de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne

Les conseillers et les conseillères ont pu prendre connaissance des rapports. Est-ce que la Municipalité souhaite apporter des informations complémentaires ?

M. Alain Bally, municipal, n'a pas d'informations complémentaires à apporter à ce préavis.

M. Victorio Quercia prend la parole pour la lecture du rapport. La commission composée de Arnaud GUIGNARD, Joëlle ROCH (excusée ce jour-là) et Victoria QUERCIA s'est réunie avec le Municipal Alain Bally en date du 27 octobre 2021 à Salavaux, afin de traiter un nombre de questions émanant de membres du Conseil Communal et examiner la consistance des statuts de la version du 22.09.2021.

Pour donner suite aux amendements demandés par le Conseil Communal lors de sa séance du 11.05.2021, les statuts ont été retravaillés sur les points qui ont été soulevés lors des débats, à savoir les articles 4, 8, 9 et 34, alors que l'article 31 concernant les limites de dépenses avait déjà été modifié dans l'après-midi du même jour de la séance du CC.

Après lecture de l'intégralité des statuts, et tout en particulier des articles modifiés, la commission à présent constate les points suivants :

- Art. 4 Al 1b: les modalités d'entretien futur du tronçon concerné sont réglées conformément à la convention intercantonale annexée aux statuts.
- Art. 8 Al 2 : le nombre de délégués par commune a été correctement adapté pour remplir le nombre de postes requis dans les organes de l'association.
- Art. 9 Al 1,5 et 6 : la désignation des délégués est mieux précisée et se fait selon les législations cantonales respectives.
- Art. 31 Al 2, 3 et 4 : Les limites de dépense nouvelle, soumise à référendum facultatif ou obligatoire, sont respectivement réduites de 5 millions à 1 million à l'alinéa 2, et de 10 millions à 3 millions à l'alinéa 3.
- Art. 34 Al 2 : la sortie d'un membre est à présent admise seulement après la réalisation des buts, ou alors pour de justes motifs et en s'acquittant du solde de sa part liée au projet total.

La commission estime que ces amendements apportent la réponse aux demandes du CC, sans en modifier l'esprit et les buts de ces statuts.

Considérant l'appui conséquent en subvention du canton et du sponsoring de partenaires privés, la commission estime qu'il s'agit d'une fenêtre d'opportunité pour la commune, de devenir partie prenante à la question strictement écologique sur son territoire, en contrepartie d'une participation financière qui, selon l'exposé du préavis communal 2021 / 12, nous pouvons

qualifier de raisonnable.

En conclusion, après examen des statuts et du préavis communal 2021 / 12, la commission propose au Conseil Communal d'accepter les statuts dans son ensemble et tels que présentés avec la clé de répartition.

M. Alexandre Bardet s'exprime à titre personnel. Il salue l'adaptation des statuts adaptés depuis mai 2021 et les estime conforme. Il n'a rien contre la revitalisation des cours d'eau pour plus de biodiversité et de poissons et une meilleure crue lui semble être une bonne chose. Bien que nos autorités se bornent à dire que ce préavis n'est pas lié au PAC fribourgeois (plan d'aménagement cantonal fribourgeois) pour l'arrivée sur le site d'Elanco d'une zone industrielle, le Conseil d'Etat fribourgeois dans sa communication de l'année dernière a dit le contraire. Il n'estime pas crédible, d'une part de s'opposer à ce PAC pour des questions de mobilité, ce qui a été fait, et d'autre part de faciliter en faisant cette revitalisation avec nos voisins. Sans cette revitalisation, le PAC n'aurait aucune chance et les associations écologiques s'opposeraient à ce PAC. Ceci ne peut pas être prouvé mais il se devait d'intervenir à ce sujet.

Le Président met au vote à mains levées. Le préavis 2021/12 est accepté par 26 voix pour, 14 avis contraire et 5 abstentions.

7. Préavis municipal No 2021/13 : Demande de crédit pour la construction de l'extensionEPK

Les conseillers et les conseillères ont pu prendre connaissance des rapports. Est-ce que la Municipalité souhaite apporter des informations complémentaires ?

M. Christian Genilloud, municipal : tout étant dans le préavis, il n'a pas de complément à apporter.

M. Frédéric Oulevey, rapporteur de la commission des finances : A l'unanimité, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2021/13 et recommande donc au Conseil communal :

- D'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 330'000.- destiné à financer cette étude. Somme qui sera amortie conjointement avec le crédit de construction
- D'accorder l'adjudication de gré à gré aux bureaux mentionnés sur le préavis et mis en évidence dans le tableau comparatif
- De financer cet investissement par la trésorerie courante
- De donner l'autorisation d'entreprendre tout ce qui sera nécessaire de faire pour mener à bien la réalisation de ce projet

M. Ralph Vermeulen, rapporteur pour la commission des bâtisses : en conclusion, la commission est favorable au projet tel que présenté par la Municipalité et recommande fortement de ne pas utiliser un type de maîtrise d'ouvrage en entreprise ~~ttt~~

- Se fondant sur ce qui précède, la commission propose au Conseil communal :
- L'adjudication de gré à gré aux bureaux proposés par la Municipalité,

- L'octroi d'un crédit de CHF 330'000.00 destiné à financer cette étude. Somme qui sera amortie conjointement avec le crédit de construction,
- De financer cet investissement par la trésorerie courante,
- De donner l'autorisation à la Municipalité de faire tout ce qui sera nécessaire pour mener à bien la réalisation de ce projet.

Le Président ouvre le débat.

Mme Céline Duran à titre personnel : Elle est étonnée que la structure d'accueil de jour ne soit pas intégrée à la 1^{ère} partie du projet mais seulement lors d'une 2^{ème} étape. En plus de l'accueil de 60 élèves, il faudra prévoir, dans le réfectoire, 4 classes de 7-8 H qui comptent déjà 80 élèves. Par l'application de la journée continue, ces élèves n'ont que 60 minutes à midi et mangent actuellement sur la scène, donc sans lumière du jour. Lorsque le réfectoire a ouvert ses portes, il y a quelques années, ils mangeaient en 2 temps en moins de 20 minutes en prenant en compte la sortie et le retour. Cela pose d'autres problèmes d'organisation, notamment pour le traiteur qui doit amener les plats à l'étage, exercice fastidieux pour 80 élèves et lorsqu'un enfant est accidenté ou handicapé, il ne peut pas dîner en haut en l'absence d'ascenseur. Elle est déçue que cette 2^{ème} étape soit repoussée et souhaite connaître l'échéance de ce projet et s'il n'y aurait pas une possibilité d'intégrer cette étape dans le projet EPK ?

M. Christian Genilloud, municipal : le collège sera en fonction pour la rentrée d'août 2024. Entretemps, il faut effectivement faire avec la salle de gym. Il y a également un problème avec les sociétés utilisatrices de la salle. Les réflexions sont en cours pour toutes ses problématiques. Une solution doit être trouvée pour les repas, il n'est pas possible d'attendre 4 ans. Il existe plusieurs alternatives en cours d'étude, notamment des containers, ou, une fois l'extension terminée, d'utiliser les salles du bas pour faire manger les élèves, mais cela veut dire qu'il faut attendre 2024. La Municipalité est consciente du problème.

Personne d'autre ne demande la parole.

Le Président passe au vote. Le préavis 2021/13 est accepté à l'unanimité.

8. Communications municipales

M. Michel Verdon, syndic, remercie les conseillers et les conseillères pour la confiance et pour avoir accepté les 2 préavis.

L'idée est d'avoir un ou deux municipaux, par conseil, qui transmettent les informations sur ses activités ou ses projets.

Mme Laetitia Kohler, municipale : La Municipalité souhaite présenter l'état de situation des travaux des routes et du pont sur la Broye. Vully-les-Lacs possède 39 km de routes cantonales hors localité et dans les localités. M. Müller, voyer des routes et M. Yanef, inspecteur signalisations et législation, épaulent la Municipalité dans les démarches, ainsi que les 3 bureaux suivants :

1. Christe et Gyax pour la mobilité. Depuis 2020 standby
2. Ertec étude de l'entretien des routes – carottages, réfection.
3. RLJ ingénieurs, qui s'occupent de la gestion des dossiers avec la Municipalité.

Christe & Gygax : Plan d'intention discuté à la Municipalité et présenté au canton. Présentation d'une carte pour améliorer la mobilité dans les différents villages (présenté Montmagny)

Ertec : Investigations de 247 tronçons, notamment par carottages. Proposition de stratégie pour l'entretien des routes, coût estimé frs 460'000.- par année. Si on maintient un entretien optimal, les coûts seront moins élevés dans le futur.

Dans les travaux qui doivent être fait en 2022, le marquage à Montmagny est une priorité. Certains tronçons dans les villages sont une priorité.

Pour le pont de la Broye : construction en 1896, recensement 1993, travaux prévus pour avril 2022.

Phases des travaux : Pendant toute la durée des travaux, le trafic sera unidirectionnel. La passerelle amont réfection passerelle piéton, et en aval construction d'une passerelle pour les cyclistes. Véhicules et bus scolaires transiteront par la déchetterie. Les poids lourds seront déviés sur Avenches.

Mme Laetitia Kohler présente aux Conseillers les différentes étapes de réalisation prévues pour la réfection du Pont, informations que l'on retrouve comme annexe au présent procès-verbal.

Le tapis final sera terminé en mars-avril 2023.

L'éclairage devra encore être déterminé, mais pourrait être installé dans les mains courantes de la passerelle piétons et de la piste cyclable et sur les arches.

Le Président remercie Laetitia Kohler pour sa présentation.

Mme Sabine Thierrin, à titre personnel : Comment les enfants vont passer d'un côté à l'autre de la route pour accéder à la passerelle, pourront-ils passer sous le pont ou y aura-t-il un feu ou un passage piéton ?

Mme Laetitia Kohler, municipale : Ces questions avaient déjà été posées lors de la dernière législation et elles ont été transmises au voyer des routes. Cela sera réglé par des feux sur la route en direction du village, il sera tenu compte de la bonne visibilité des enfants lors de la traversée de la route. L'accès sous le pont sera interdit.

M. René Fluri, à titre personnel : l'état de la route côté Est, depuis le pont en direction du village est dans un état lamentable ; il serait urgent de faire des travaux sur ce tronçon avant 2023, date prévue pour la pose du tapis final.

Mme Laetitia Kohler : il s'agit d'une 2^{ème} priorité, les travaux pourraient commencer au plus tôt en automne 2022. La procédure est longue et la Municipalité, même si elle le souhaitait, ne peut pas aller plus vite.

Aucune autre personne ne demande la parole, **le Président** passe aux autres communications municipales.

M. Michel Verdon, syndic : la Municipalité est en place depuis maintenant 4 mois et le niveau d'activités est toujours très élevé. Il y a toujours un phénomène de mise en place, notamment le démarrage de toutes les associations intercommunales, la forte reprise des demandes de mise à l'enquête. Le projet EPK, le PAC sont également des projets clés. M. Michel Verdon est passablement engagé sur le travail du plan d'aménagement qui entre dans une phase plus concrète

dont il donnera plus de détail lors d'un prochain conseil. La Step régionale est presque à bout touchant, il s'agira de faire passer les statuts de la future association. L'emplacement exacte de cette Step n'est pas définitif, mais le site Agrico est pressenti. L'entrée en fonction est prévue en 2027, mais un besoin demandé par Micarna, est prévu pour 2024.

M. François Hänni, municipal, nous informe que le budget 2022 a été finalisé ce soir. Le préavis sera transmis à qui de droit dans la semaine. Les préavis concernant le plafond d'endettement et de cautionnement seront transmis la semaine prochaine.

M. Alain Bally, municipal : la construction du réservoir de Charmontel a commencé. Une clairière a été créée dans la forêt au-dessus de Chabrey et l'excavation a été faite. En ce moment les travaux de maçonnerie sont en cours et on peut voir la grue de jour comme de nuit avec les lumières rouges qui brille dans le noir. Les tuyaux seront posés du côté de Chabrey cette année si tout se passe bien et le reste se fera l'année prochaine pour relier les installations sur les hauts de Constantine. Le tout sera mis en activité en 2023.

Mme Claire-Marie Spahr, municipale : La Municipalité a eu le plaisir de recevoir 20 nouveaux citoyens le 1^{er} octobre. Cette soirée a été très appréciée. Les citoyens qui se sont excusés peuvent venir chercher une petite attention au bureau communal.

Depuis la fusion de la commune, il est d'usage d'offrir une sortie en car, avec un repas, pour les personnes de plus de 70 ans. Suite à l'annulation de cette sortie en 2020, la Municipalité a décidé d'offrir un bon cadeau de frs 50.- à utiliser dans les commerces de la commune. Ce geste avait pour objectif, d'une part, le soutien aux commerçants de la commune, impactés par les restrictions liées à la pandémie et, d'autre part, un soutien aux aînés.

Malheureusement, la sortie a également été annulée pour 2021. La Municipalité a renouvelé l'idée des bons et a remis 3 bons de frs 20.- à chaque aîné, valable également dans les commerces de la commune.

Les nouveaux habitants n'ont pas été invités, toujours à cause le Covid. Un courrier avec une brochure de bienvenue avec les informations pratiques, leur sera envoyé.

Le canton de Vaud organise, sur la demande de la Confédération, ce jeudi 11.11. de 18'00 à 19'30 heures, à la salle polyvalente, une soirée d'échange avec les sceptiques à la vaccination et des médecins. Il sera possible de se faire vacciner sur place.

Mme Laetitia Kohler, municipale : Pour le déneigement, en remplacement de Philippe Pfister, Dylan Loup a accepté de venir en renfort pour certains secteurs. Mme Kohler le remercie pour son engagement.

Le prochain journal communal paraîtra fin janvier 2022.

Monsieur Tréhan, responsable de l'Office du tourisme, vient agrandir l'équipe dans le but d'alléger les tâches de Mme Kohler.

Elle souhaite constituer une commission culturelle et voudrait que 3 conseillers ou conseillères s'engagent dans cette commission. Il s'agit d'une commission consultative à qui la Municipalité peut donner des mandats dans le but d'encourager l'activité culturelle. L'idée serait que ladite commission se réunisse une fois par mois environ. Les personnes motivées peuvent s'inscrire auprès de Mme Laetitia Kohler, qui répondra également à toutes les questions. Le responsable de l'Office du tourisme fera également partie de cette commission.

M. Christian Genilloud, municipal : en réponse à la question posée lors du dernier conseil par M. Florian Aeby, à savoir "pourquoi l'école de Villars n'a pas le droit de fréquenter la place de jeux pendant la récréation" ? la raison en est simple, cette place de jeux n'est pas validée dans le périmètre scolaire. Tous les périmètres scolaires sont validés par le Conseil d'Etat.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations détaillées.

9. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales

M. Christophe Tombez : l'ARPEGE s'est réunie le 27.10 à Avenches, sous la présidence de Marie-Pierre Vincent, municipale. 22 personnes étaient présentes. 3 thèmes ont été abordés, soit, le budget, la séparation de la commission de gestion et de la commission des finances et l'amélioration du système salarial.

Pour le 1^{er} préavis, la commission de gestion a proposé un amendement qui a été à l'équilibre parfait soit 11 pour et 11 contre. La présidente a soutenu la commission de gestion et des finances (non encore séparé à ce moment-là) en validant l'amendement du budget. Ce fait a également eu des conséquences pour la commune. Il est content que les arguments apportés ont été soutenus.

La scission, votée, est une recommandation de la commission de gestion de l'ancienne législature. Loïc Loup a été nommé représentant de Vully-les-Lacs à la commission des finances de l'ARPEGE.

L'amélioration salariale a été validée.

Au nom de Simon Jaunin (excusé ce soir) on souhaite faire un appel aux conseillers et aux conseillères ainsi qu'à la population qui ont à faire à l'ARPEGE, afin d'avoir un retour sur les points positifs ou négatifs pour apporter, le cas échéant, des améliorations de la prise en charge des enfants. Il compte sur les membres du Conseil pour transmettre les coordonnées des représentants de l'ARPEGE pour une prise de contact.

ABV : aucun commentaire

Le Président rappelle la procédure pour les suppléantes et les suppléants qui ont été élus. En cas d'absence pour une séance d'une association intercommunale, veuillez-vous excuser auprès du Président de cette association et d'avertir les suppléants assez rapidement.

10. Interpellations – motions – postulats

Le Président n'a reçu ni interpellation, ni motion, ni postulat

11. Divers et propositions individuelles.

M. Laurent Bardet : proposition de nommer une commission du Conseil communal afin d'étudier la transition énergétique. Il donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil.

Lecture du courrier : M. Guy Parmelin ainsi que deux conseillers fédéraux se sont rendus à la COP26 afin d'entériner nos engagements signés à Paris dans lesquelles la Suisse s'est engagée de réduire

à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et tout faire pour la transition énergétique au niveau national.

En mars 2019, le Grand conseil vaudois a adopté une résolution déclarant l'urgence climatique. Si nous voulons atteindre les buts fixés par la Confédération dans le canton de Vaud, c'est maintenant qu'il faut agir sans plus attendre. Merci de présenter ma proposition au Conseil communal.

Le Président nous informe, suite aux renseignements pris auprès de la Juriste des affaires communales, des démarches possibles. Soit ne pas entrer en matière, soit de créer une commission thématique. Cette commission fonctionnerait pour toute la législature et pour sa mise en place, le règlement du Conseil devrait être modifié afin qu'elle y figure, car dès le moment qu'il y aurait des préavis, cette commission pourrait être appelée à rendre un rapport sur le préavis. Si le règlement devait être changé, soit la Municipalité devrait prévoir un préavis pour le changement du règlement pour la création d'une commission thématique, soit un membre du Conseil dépose une motion pour un projet de modification du règlement. Il s'agit ce soir de ne pas brûler les étapes. Cette demande peut être mise en discussion mais les membres n'auront pas à se prononcer ce soir. Il suggère peut-être de poser des questions à M. Laurent Bardet sur sa demande, afin d'avoir plus de renseignements.

M. Florian Aeby : Quelles sont les attentes d'une telle commission ? L'idée est dans l'air du temps et n'est pas dénuée de sens, mais est-ce qu'il y a déjà des objectifs fixés ou des projets pour la commune que Laurent Bardet a envie de faire passer, car si la commune s'engagerait dans un processus comme indiqué par le Président, il serait intéressant d'avoir plus de détail.

M. Laurent Bardet : la transition énergétique on devra y passer, tant au niveau de la Confédération, du canton et donc également de la commune. Cette commission sera là pour épauler le municipal en charge du dossier. Il y a toute une réflexion à avoir, car tous les villages de la commune ont des besoins différents de par leur situation.

M. Alexandre Bardet : la transition énergétique est importante, il est-nécessaire d'avoir une réflexion et de se poser la question de ce que l'on peut faire à notre niveau. Est-il vraiment nécessaire d'avoir une commission permanente qui doit se prononcer sur chaque préavis ? Il salue la proposition de Laurent Bardet.

M. Michel Verdon, syndic : chacun dans son dicastère comme tout à chacun est sensible à cette thématique En tant qu'individu chacun peut agir, mais également en tant que communauté. A ce stade, il est difficile de savoir ce que cette commission pourrait accélérer, mais il souligne que la Municipalité est sensible à ce sujet.

Mme Marie-Pierre Vincent, municipale : nous informe que chaque semaine plusieurs demandes de mise à l'enquête pour des pompes à chaleur air-eau sont déposées et chaque semaine il y a plusieurs oppositions à ces mises à l'enquête.

Le Président : l'information est passée et il encourage toutes les personnes sensibles à ce sujet à se réunir et d'aller un plus loin avec ce projet initié par Laurent Bardet.

M. Alexandre Bardet : nous nous sommes à nouveau prononcés sur des statuts d'une association intercommunale, même inter cantonale et on se prononcera prochainement sur les statuts du SDIS. Ces associations fixent chaque fois des plafonds d'endettement et n'ont pas d'autres buts que d'enlever, au Conseil communal, des compétences. Il souhaite recevoir, pour un prochain conseil, la liste des associations dont la commune fait partie avec les plafonds d'endettement. Il s'appuie sur l'art. 60 du règlement du conseil pour sa demande.

Mme Céline Duran : suite à la rupture avec l'association de la bibliothèque de l'année dernière, elle aimerait avoir une présentation de la situation, notamment à savoir qui gère la bibliothèque, soit la partie scolaire et la partie publique, l'évolution des abonnements et qui va gérer les activités pour les adultes ? Elle ne demande pas une réponse ce soir mais elle souhaiterait que de temps en temps les conseillers et conseillères soient informés comme cela était le cas auparavant avec Nicole Arzrouni et Jean-Charles Lauper.

Mme Laetitia Kohler, municipale : elle a rencontré les bénévoles de l'association de la bibliothèque de Vully-les-Lacs, la directrice de l'ARPEGE ainsi que la responsable de la bibliothèque. Des informations sur la bibliothèque seront présentés lors d'un prochain conseil. Une convention signée cette année le 21 août, avec la commune, qui donne toutes les compétences de gestion de la bibliothèque à l'ARPEGE. Elle va revenir vers le conseil lors d'une prochaine séance.

M. François Maeder : quand est-il de la piste cyclable entre Salavaux et Guévaux ??

Mme Laetitia Kohler : cela a été discuté avec le voyer des routes, ce dossier est en cours.

La parole n'est plus demandée.

Le Président : le prochain conseil, fixé au 14.12., sera suivi d'une agape dans le respect des mesures sanitaires soit avec pass-covid. Les personnes qui ne seront pas présentes pour l'agape sont priées d'en avvertir le Président.

Le Président remercie toutes les commissions pour la préparation et la lecture des rapports et le travail fourni.

Il remercie Karin Hügli pour la prise du procès-verbal, la Municipalité pour la riche collaboration et pour le travail pour la commune ainsi que la presse pour l'intérêt à notre belle commune.

Le conseil est clos à 20.49.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

Le Président :

La Secrétaire ad intérim :

Christian Kolly

Karin Hügli

Le document établi par Mme Laetitia Kohler, sur la situation des routes et pont de la Broye est joint au dit procès-verbal pour information complémentaire.

